Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/ Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X 12X 14X 16X 18X 20X ✓ 22X 24X 26X 28X 30X 32X

1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

Police ! Police !

à l'école, les enfants !



Ce qu'on veut nous imposer

L'OEUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL

…x: 5 sous l'exemplaire, 6 sous franco; $4.00 le cent, $35.00 le mille, port en plus.
Casier postal, No 1482, Montréal.

Renseignons-nous

Pour connaître à fond cette grave question de l'instruction obligatoire, voir exactement en quoi consiste une loi de contrainte scolaire, ce qu'elle a donné, au point de vue intellectuel et au point de vue moral, partout où elle a été appliquée, ce qu'en pense l'Eglise, ce qu'en disent les catholiques des pays qui ont dû la subir :

LISEZ

L'Instruction obligatoire.................. *40 sous*
R. P. Hermas LALANDE, S. J.

A propos d'instruction obligatoire.. *50 sous*
C.-J. MAGNAN

Réponse à M. Bouchard.................. *25 sous*
C.-J. MAGNAN

L'École obligatoire.............................. *10 sous*
Mgr PAQUET

Des circonstances exceptionnelles permettent à *l'Œuvre des Tracts* d'offrir ces quatre ouvrages de première valeur au prix modique de

$1.00 franco.

C'est une aubaine due à la générosité d'un ami de la saine éducation et dont il faut profiter au plus tôt, car le nombre des exemplaires est limité.

S'adresser à

L'OEUVRE DES TRACTS
Casier postal No 1482
MONTRÉAL

Un monsieur qui exagère [1]

Dernièrement quelques gamins étaient saisis au collet
la police, sous l'accusation de vol et de vagabondage.
que là rien d'extraordinairement intéressant. Mais
i qu'un personnage a cherché la cause de ces délits
uelques journaux nous ont fait part de sa trouvaille,
s qualifieraient presque de géniale :
Pas étonnant, a dit notre profond penseur, ces enfants
avent pas lire. »
oilà la clé du mystère. Ce n'est pas compliqué, mais
re fallait-il le trouver.

ue vaut cette explication ? Est-il vrai que l'*Instruction*
uise, comme son fruit naturel, la moralité; et, comme
le cas qui nous occupe, prévienne le vol et bien d'au-
misères ?

Hugo le prétendait : « Ouvrir une école, disait-il,
fermer une prison. Tout homme qui lit est, en mora-
upérieur à l'homme qui ne lit pas ».
te naïveté du grand poète, d'autres naïfs l'ont crue
t voulu la croire. Ils ont cherché à l'appuyer sur
atistiques, mais les chiffres n'ont pas eu la complai-
de dire comme le poète. Un rapport officiel de la
e criminelle en France en faisait l'aveu : *Il n'existe,*
le développement de l'instruction et de la criminalité,
rapport bien net.
journaliste pas clérical, parlant de la science, comme
ment de progrès moral, s'écriait irrévérencieusement
e journal *Paris* : « C'est une jolie blague ». Et le
r Toulouse, pas clérical non plus, trouve que les
uants sont, malgré l'instruction, aussi nombreux
dis et grâce à l'instruction, plus habilement malan-
qu'autrefois.

différents articles qui composent cette brochure ont paru
Bulletin paroissial de l'Immaculée Conception, à Montréal.
des Tracts a cru utile de les publier dans sa collection. Elle
les directeurs du *Bulletin* de leur bienveillante autorisation.

Plusieurs chez nous vont crier au scandale, mais qu'importe ! J'affirme donc que l'instruction n'a aucun rapport avec la morale.

Qu'est-ce que l'Instruction ?

« Cela consiste, écrit l'abbé Duplessy, à savoir lire, écrire, compter, etc. Eh bien ! je prends un ignorant et je commence à lui donner la Science, en lui apprenant à lire. Je lui enseigne ensuite la grammaire, je l'initie à tous les casse-tête appelés règles des participes, il sait maintenant les faire accorder. Je vous le demande, en quoi cela le rendra-t-il plus respectueux du bien d'autrui ?

« Dire à un homme : sachez lire et vous ne mentirez pas, sachez écrire et vous ne volerez pas, sachez compter et vous ne tuerez pas, c'est comme si je disais : apprenez la table de multiplication... et vous jouerez admirablement du piano.

« Mais alors, dira-t-on, vous condamnez donc l'instruction ? — Pas du tout ! Mais ce que je demande, c'est qu'on n'attribue pas à l'instruction une efficacité qu'elle n'a jamais eue et qu'elle ne peut avoir.

« La vérité, la voici : l'instruction est une force. Et par conséquent, un homme instruit est, par le fait même, plus fort qu'un ignorant. Mais attention ! Toute force mise à la disposition de l'homme doit produire de bons résultats, si elle est bien dirigée; et elle en amènera de mauvais, si on la manie contre les règles.

« La vapeur, le gaz, l'électricité sont des forces. Elles chauffent, elles éclairent ou actionnent; mais, mal dirigées, elles peuvent avoir des effets funestes : incendies, explosions, catastrophes.

« L'instruction, elle aussi, est une force. Quels effets produira-t-elle ? Comme pour les forces énumérées plus haut, ses effets pourront être utiles ou funestes. Ce qui déterminera le résultat bon ou mauvais de la science, ce ne sera pas la science elle-même, ce sera la volonté. L'instruction sera un auxiliaire pour bien faire, chez ceux qui *par ailleurs* voudront bien faire, et une aide pour mal agir,

ez ceux qui *par ailleurs* voudront mal agir. A bonne
onté égale, un homme instruit fera plus de bien qu'un
orant; mais, à mauvaise volonté égale, un ignorant
a moins nuisible qu'un savant.

Et de fait, ajoute Duplessy, n'y a-t-il pas dans nos
sons, des gens qui y sont pour avoir trop *lu?* Ils se
t délectés à de mauvaises lectures, y ont pris le goût
mal et la passion du crime.

N'y en a-t-il pas qui y sont pour avoir trop *écrit?*
nd ce ne serait que les faussaires....

N'y en a-t-il pas qui y sont pour avoir trop su *compter*
ratiquer l'art de la soustraction?

N'y en a-t-il pas qui savent trop la chimie? Les
bes anarchistes répondent bruyamment à cette ques-
»

onc gardons la mesure, pas d'emballement ridicule,
'extase devant la Science, ou l'Instruction. Le fait
avoir lire constitue une force, mais toute force peut
uire des effets bons ou mauvais, selon la manière dont
est utilisée.

nile Faguet, un académicien, vient à la rescousse
appuyer nos vues; il le fait avec ce style gamin qui
st particulier.

...Le préjugé actuel, dit-il, est celui-ci, que tout est
dès qu'un homme sait lire et écrire. C'est le «salut»
rne. Tu sais lire, tu es SAUVÉ. Tu ne sais pas lire,
PERDU.

y a là une assez forte illusion. La science de lire
crire est un instrument, est un outil, fort utile assuré-
mais ce n'est qu'un outil et un instrument; et les
peuvent être bons ou mauvais, ou neutres ou nuls,
homme n'est nullement sauvé parce qu'il sait lire
re. Il s'agit encore de savoir, ayant cette ressource,
l en fera...

. Il ne suffit pas de ne rien savoir pour être honnête
; il ne suffit pas d'être ignorant pour être vertueux.
u du moins ça m'étonnerait. Mais aller jusqu'à
qu'il suffit de savoir lire et écrire pour avoir une
valeur morale, non, je ne pousserai pas jusqu'à ce

« Ce n'est ni dans l'ignorance ni dans la culture que réside la valeur morale, ou pour mieux dire, la *valeur*. C'est ailleurs qu'il faut la chercher.

« Ce petit conscrit sait lire, écrire, compter, il sait un peu d'histoire et de géographie, grand bien lui fasse et je ne songe qu'à le féliciter; mais est-il une valeur pour autant ? Je n'en sais rien du tout; car, *ça dépend;* et entendez par là que *ça dépend* D'AUTRE CHOSE.

« Cet autre petit conscrit qui ne sait ni A ni B, mais qui aime les propos sérieux et honnêtes et qui recherche ceux qui les tiennent, est, lui, une valeur, et une valeur certaine, beaucoup plus certaine que le précédent. Mettez-vous ceci dans la tête : ce n'est pas la culture qui est la mesure de la valeur.

«— Ce n'est pas l'ignorance non plus.

«— Eh non ! ce n'est pas l'ignorance non plus, évidemment. Donc, arrivons à cette formule : ce n'est ni la culture, ni l'ignorance qui sont la mesure de la valeur.

« Dès lors, quoi ? Dès lors, donnez l'instruction, donnez-la, puisque à coup sûr elle est matériellement utile; mais ne croyez, ni que tout soit gagné là où elle est, ni que tout soit perdu là où elle manque.»



Mon cheval, mais il est à moi ventrebleu !

— D'où viens-tu, Baptiste? Tu as l'air bien pensif?

— Ne m'en parlez pas; je sors du club ouvrier : les oreil- m'en bourdonnent encore.

— Y a-t-il eu du tapage?

— Non, mais il y a eu un discours.

— Qui a parlé?

— Je ne sais pas son nom; c'est un petit moustachu ge ou français. Ce qu'il nous en a débité pendant heure ! Il nous a dit comme ça : « Canadiens, vous des arriérés ! Poussez donc avec nous à la roue, et s obtiendrons un ministre de l'Instruction publique, me dans les pays civilisés. Alors, on votera l'instruc- obligatoire et tous nos descendants mangeront le ne pain intellectuel pétri par les mains paternelles 'État. Ce sera l'égalité et la fraternité au banquet a science.»

Et que penses-tu de tout cela, Baptiste?

Hein !. . . ça ne me *revient* pas trop; je flaire quelque piège là-dessous.

— Tu as bon nez. Écoute, Baptiste, si tu veux bien, en montant la côte nous allons tirer cette affaire au clair.

DROITS DES PARENTS

Ton phraseur de tout à l'heure prétend donc que l'éducation appartient à l'État?

— C'est ce que j'ai compris.

— Eh bien, Baptiste, rien n'est plus faux. Ouvre ton oreille et tu vas saisir du coup. As-tu un cheval?

— Pas ici, à l'écurie.

— Je comprends.

— Et une belle bête, Monsieur, sauf votre respect, toute jeune, solide sur pattes, et qui vaudra de l'argent, quand j'aurai fini de la dresser.

— Eh bien, si un étranger venait te dire : « Ton poulain, je vais le dresser moi-même. Tu lui donnes de l'avoine? à l'avenir je t'oblige à ne lui servir que de la moulée de froment. » — De quel droit, lui demanderais-tu, viens-tu m'imposer un régime pour mon cheval. et m'empêcher de l'élever comme je l'entends? — Et s'il te répondait : « C'est de la part du gouvernement.» — Mon petit, lui dirais-tu, va dire à ton gouvernement qu'il n'a rien à voir dans mon écurie, et que s'il veut y regarder de trop près, j'ai une fourche quelque part. Et toi, décampe et plus vite que ça; sinon, voici un fouet qui pourrait bien te cingler les côtes. A-t-on jamais vu cela? m'empêcher d'élever mon cheval comme je l'entends ! Mais elle est à moi, ma bête ! Qu'ils viennent y toucher ! qu'ils y viennent ! mais qu'ils numérotent bien leurs côtes avant, parce qu'il y aura des dégâts.

— Oui, à coup sûr, il y en aurait, car je taperais ferme.

— Et si l'autre te répliquait : « Tu t'excites trop vite, mon Baptiste, le dressage des chevaux doit appartenir à l'État. Car le gouvernement doit assurer l'avancement du pays; or plus l'élevage est parfait, plus le pays y gagne. Donc l'État a le droit de s'emparer de tous les poulains du pays et de les soumettre à un dressage obligatoire. »

— L'État, riposterais-tu, a le droit de se mêler de ses affaires, mais il n'a aucun droit de mettre le nez dans ce

i ne le regarde pas. Si le gouvernement veut le progrès
pays et de la ra chevaline, qu'il donne des prix, qu'il
courage les bonnes volontés, qu'il avance de l'argent;
is nous priver de nos droits, non, il ne peut pas le faire,
le gouvernement après tout a été établi pour assurer
haque citoyen ses libertés, l'aider à en jouir, à les exercer
non pour les lui voler — comme ferait un vulgaire ban-
. Qu'il vienne ton gouvernement mettre la main sur
n cheval et nous verrons ! Mon cheval, mais il est
noi, ventrebleu !

Baptiste, tu prétends pouvoir élever ton cheval comme
'entends, sans permettre au gouvernement d'y mettre
ez ou la main, parce que ton cheval t'appartient; or,
enfants appartiennent-ils à l'État? Est-ce lui qui
a donné la vie, qui dans la suite les a bourrés de pain,
oupe et du reste? Est-ce lui qui a rapiécé leurs culot-
lavé leur linge et les a chauffés et logés?

- Non, j'en sais quelque chose et ma bourgeoise aussi !

- Donc, Baptiste, tes enfants sont à toi. En leur
nant la vie, tu as acquis le droit de la développer en
jusqu'à son épanouissement : vie de l'intelligence par
ruction; vie du cœur par la piété; vie du corps par
nentation et l'exercice. Si quelqu'un, fût-il monsieur
uvernement, s'avisait d'empiéter sur tes droits, de
ta liberté, prends ta fourche et cogne dessus, c'est
voleur.

nc à l'école, tu es maître; car l'école n'est que le pro-
ment de la famille, elle en est une dépendance. Le
sseur n'est que ton remplaçant; s'il commande, s'il
e, c'est parce que tu lui as remis ton autorité; s'il
ne, ce n'est que d'après le programme que tu lui
cé. Et tu n'as pas le droit de renoncer à ces privi-

Mais alors l'Église n'a rien à voir dans l'éducation?

DROITS DE L'ÉGLISE

ui, elle a aussi un rôle à jouer. Si tu as donné à
fants la vie naturelle, l'Église leur a donné la vie

surnaturelle de l'âme, c'est pourquoi elle revendique sa part d'action dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Ce droit elle l'exerce *d'abord au sein de la famille*, en faisant aux parents, qui la remplacent, un devoir de veiller sur leurs enfants, d'initier leur esprit aux idées religieuses.

Elle l'exerce *aussi à l'école*. Quand vient l'heure où les parents confient à des maîtres de leur choix la charge de continuer, de compléter l'éducation de leurs enfants, l'Église réclame son droit d'entrée dans l'école, pour coopérer à l'œuvre des maîtres chrétiens, les surveiller, les aider; et c'est à elle *seule* qu'il appartient d'arrêter le programme de l'enseignement religieux, la mesure dans laquelle cet enseignement doit être distribué. Elle a le droit de renvoyer des personnes insuffisamment qualifiées au point de vue moral et religieux. Elle doit aussi prendre connaissance des livres mis dans les écoles aux mains des enfants, car elle est soumise au grave devoir de veiller à ce que dans cet enseignement rien ne se glisse de contraire à l'intégrité de la foi et des mœurs. En un mot l'Église exige : 1° *des maîtres catholiques;* 2° *des livres approuvés par les évêques;* 3° *la liberté d'organiser l'école de façon à ce que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique.*

DROITS DE L'ÉTAT

— Et l'État qu'en faites-vous?

— J'en fais, j'en fais... Tiens, as-tu lu le journal? Il y a là, résumés en quelques phrases, les droits de l'État en matière d'éducation.

C'est un de nos évêques, Monseigneur Cloutier, qui écrit. Je lis.

Le rôle de l'État est *uniquement* de protéger les droits, et, selon que les besoins le requièrent, d'aider à l'accomplissement des devoirs.

Comme protecteur des droits et gardien de l'ordre public, il peut exercer un contrôle sur les institutions scolaires où l'infraction aux règles de l'hygiène créerait un péril grave pour la santé publique, ou pour la morale.

Il doit venir en aide aux intérêts particuliers en sup-
léant à la pauvreté des familles, et exécuter, aux frais
ı trésor, ce que la fortune privée ne saurait accomplir,
ır subventions, pensions, récompenses.

Il peut aussi fonder et administrer, sans toutefois les
ustraire à la direction de l'Église pour le côté religieux
moral, des écoles spéciales techniques, navales, mili-
ires; établir, là où l'initiative privée ne saurait y pour-
ɔir, des écoles supérieures d'industrie, d'agriculture,
ujours en tenant compte des droits de la conscience
de l'autorité religieuse.

Mais en dehors de ces cas d'intervention accidentelle,
État n'a pas le droit de confisquer le droit des parents.

— Ainsi le gouvernement ne peut pas obliger les enfants
aller aux écoles ?

— Non. L'Église seule peut faire aux parents, qui
n sont empêchés ni par la pauvreté, ni par une raison
able, un devoir de conscience de procurer à leurs en-
ts quelque instruction, si élémentaire soit-elle, en rap-
rt avec leur condition. Toutefois c'est un devoir de
rité, non de *justice*. Or l'État n'a pas le droit d'inter-
ir quand la justice n'est pas lésée. Pas plus qu'il n'a
droit de s'immiscer dans ta cuisine pour t'imposer un
nu plus favorable au développement de tes enfants.
nc tu as compris ?

— Parfaitement et je m'en souviendrai. C'est d'ail-
s plein de bon sens.

— Bonne nuit.

— Bonsoir.

Pourquoi le gouvernement de Québec n'impose pas l'intruction obligatoire.

Deux ouvriers, Jacques Marchand et Pierre Beaudoin, abordent au sortir de l'usine une question souvent discutée au club, et dont l'étiquette sonore figure en évidence dans le programme du parti ouvrier.

JACQUES — Ah ! si nous l'avions enfin, *l'instruction obligatoire*, les Canadiens français obtiendraient partout les meilleures places et chacun de nous deviendrait vite aussi riche que les plus riches Anglais.

PIERRE — Pourquoi donc le gouvernement la refuse-t-il ?

JACQUES — Si je comprends bien nos orateurs et mon journal, c'est qu'il aurait peur des castors et des curés qui veulent tenir le peuple dans l'ignorance.

PIERRE — Pour les castors, je n'en ai jamais vu. Quant aux curés, s'ils sont tous comme le nôtre, j'en doute fort. Car les enfants m'ont dit qu'il visite souvent l'école, s'informe de chacun, encourage et récompense les travailleurs. Ainsi pas plus tard que dimanche dernier, il a fait une sortie contre les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, ou les retirent trop tôt. Il a même affirmé que les parents négligents pouvaient se rendre coupables d'une faute grave. Mais voici M. Lajeunesse, notre organisateur électoral; il doit être au courant de tout cela, lui... Bonjour, M. Lajeunesse, vous reconnaissez vos amis, je suppose. Ça va toujours bien dans la politique depuis les dernières élections ?

M. LAJEUNESSE — Pas mal du tout ! Le gouvernement est très fort, grâce à vos votes, mes chers amis. Il peut faire tout ce qu'il veut.

JACQUES — Mais alors, pourquoi ne nous donne-t-il pas l'instruction obligatoire, afin que nous puissions avoir les meilleures places et devenir aussi riches que les Anglais ?

M. LAJEUNESSE — Des mots, des mots tout cela. Il ne faudrait pas croire que la réforme opérerait un tel boule-

rsement. Les Anglais de la province ne l'ont pas plus e vous, l'instruction obligatoire : ce n'est donc pas elle i leur procure des places et les enrichit. Qui vous ra-nte ces histoires-là ?

PIERRE — Qu'importe ! Mais dites-nous pourquoi gouvernement ne la donne pas. Est-ce parce qu'il doute de favoriser les ouvriers ? Il ne redoute pas tant s votes ! Il a bien trouvé de l'argent pour le chemin fer de la baie James et pour les gros entrepreneurs. urquoi ne la donne-t-il pas ?

M. LAJEUNESSE — Laissez-moi vous parler franc : il la donne pas, parce que vous n'en avez pas besoin ; ce qu'elle serait dangereuse et que vous n'en voudriez .

PIERRE — Vous dites qu'on n'en a pas besoin ?

M. LAJEUNESSE — Oui, je le dis et je le répète. M. in l'a proclamé à la face même de ses contradicteurs : enfants sont aussi instruits que ceux des autres pro-es et fréquentent mieux l'école qu'on ne le fait dans nts pays où sévit l'instruction obligatoire. Les chif-sont là; on a beau coller dessus le nez de certaines , ils ne voient rien : il n'y a pas de pire aveugle que qui ne veut pas voir. Or, puisque chez nous les nts sont assez soucieux de l'avenir de leurs enfants les faire instruire, pourquoi aller les molester par des et entraver leur liberté ?

CQUES — Mais l'instruction est indispensable, or, elque enfant venait par la négligence de ses parents être privé, ne serait-il pas sage, pour le bien général, e gouvernement intervînt.

LAJEUNESSE — Il y a une chose plus utile au bien al que l'instruction profane, c'est l'instruction reli-e, le catéchisme. La première... apprend à lire, ire; le catéchisme enseigne l'honnêteté, la chasteté, ssance à Dieu et à ses représentants. Or, si le gou-ment proposait une loi rendant obligatoire l'ensei-ent du catéchisme, voyez-vous d'ici la bande se tré-ser ? entendez-vous les cris d'oie qu'on écorche pper de certains bureaux ? Non, nos réformateurs voudraient pas de cette instruction obligatoire; et

cependant, je le répète, savoir son catéchisme afin d'être un honnête citoyen est aussi utile au bien général que de savoir lire et écrire.

PIERRE — Vous avez bien raison : les plus gros voleurs, les plus fines canailles ne sont pas tous des ignorants. Mais, et c'est ce que je ne comprends pas, pourquoi les pays cultivés, la France par exemple, ont-ils décrété l'instruction obligatoire?

M. LAJEUNESSE — Pourquoi? Les partisans de la loi l'ont déclaré ouvertement : pour arriver ainsi à laïciser l'école, puis à la déchristianiser.

JACQUES — Et pourrait-on ici, avec le même moyen, obtenir le même résultat?

M. LAJEUNESSE — Parfaitement. C'est le premier anneau de la chaîne, le premier pas vers la réalisation du régime désiré. Une fois tout le monde à l'école, ils mettent celle-ci sous le contrôle du gouvernement. Voilà pourquoi ils demandent un ministre de l'Instruction publique et l'école gratuite. Ce ministre paiera, administrera les fonds; or, quand on paie, on a le droit de dire son mot, d'intervenir dans le choix des professeurs, dans le programme des matières de classe. Supposons un instant, M. Damien Bouchard, ministre de l'Instruction publique. Croyez-vous qu'il insisterait beaucoup sur le catéchisme? qu'il ne regarderait pas de travers les catholiques à tous crins? Un jour les petits juifs du quartier Saint-Louis viendraient se plaindre que, dans l'école obligatoire, on parle de religion chrétienne. Pour ne pas laisser effaroucher ses petits amis, et sous prétexte d'égalité devant la loi, notre ministre de l'Instruction publique supprimerait tout simplement l'instruction religieuse, nous aurions des écoles neutres, des écoles sans Dieu; nos enfants seraient de petits vauriens, mais nous serions à la hauteur des grands pays.

Voilà où l'on veut en venir. C'est le chemin que les francs-maçons ont pris en France et ailleurs; c'est le chemin dans lequel on veut nous engager. N'avais-je pas raison de dire que la loi sur l'instruction obligatoire est dangereuse?

ERRE — Ah ! oui, parfaitement.

. LAJEUNESSE — Eh bien ! je vais plus loin; et je dis vous n'en voudriez pas.

CQUES — Pardon, M. Lajeunesse, nous avons signé requête pour l'avoir.

LAJEUNESSE — Peut-être ! Mais je le répète, si la ait votée et appliquée, vous seriez les premiers à vous laindre.

RRE — Vous croyez?...

LAJEUNESSE — J'en suis certain. D'après cette uand un enfant de cinq à seize ans aura manqué la , l'inspecteur du gouvernement passera dans la famil- mettra à l'amende les parents qui, sans de bonnes s, auront gardé l'enfant à la maison.

QUES — Mais mes enfants sont à moi, M. Lajeu- je les envoie régulièrement à la classe. S'il arrive aie besoin de l'un d'entre eux, je le garde...

LAJEUNESSE — Sans doute, et tant que la loi n'aura é votée, vous êtes libre de régler chaque cas à votre mais après, ça se fera comme j'ai dit.

QUES — Je vous répète que mes enfants sont à moi le premier inspecteur qui viendra écornifler chez se mêler de mes affaires de famille, je le flanque à e. Il y a assez des gens du gaz, de l'aqueduc et eau d'hygiène à nous achaler !

LAJEUNESSE — Résister à l'autorité ne fera aver l'offense : la loi doit toujours avoir et a tou- dernier mot. Vous paierez de $5 à $20 d'amende, oir gardé l'enfant sans une bonne raison, dont les urs seront juges, et si vous vous permettez de la résistance et du tapage, on vous collera d'autres de la prison.

RE — Mais à part de cela, qu'y a-t-il encore dans oi ?

AJEUNESSE — Pas autre chose, c'est tout, et cela

UES — En êtes-vous bien certain?

AJEUNESSE — Absolument, comme je vous parle.

ES — Mais je n'en veux pas une miette de cette on obligatoire.

M. Lajeunesse — Quand je vous disais que si elle était votée vous seriez les premiers à vous en plaindre.

Jacques — Si j'avais cru que ce n'était qu'une invention pour persécuter les pauvres gens, pour engendrer des procès et faire gagner de l'argent aux avocats, je sais bien ce que j'aurais fait. Mais toi, Pierre, en veux-tu ?

Pierre — Cette question ! Tu sais bien que je ne suis pas un fou, hein !

Jacques — Et quand je pense qu'on m'a fait signer une requête pour demander qu'on impose l'instruction obligatoire à tous les Canadiens, tout simplement.

Pierre — Et moi aussi ! On m'a fait signer, mais tu comprends, je ne me doutais pas du tout que c'était ça au fond... Ah ! si je les tenais !...

Jacques — Franchement, c'est une canaillerie ! Il faut toujours se méfier des beaux parleurs. Au club, on nous a enjôlés avec de grandes phrases, et je crois les entendre encore : « Les Canadiens ne sont pas plus bêtes que les Anglais. Pourquoi ne pas demander l'instruction obligatoire puisque eux la demandent ? Pourquoi avoir peur des mots ? Pourquoi vous faire conduire toujours par le bout du nez par les curés ? Vous n'êtes pas un troupeau de moutons, vous êtes des hommes libres. Seuls les curés — et leurs amis, les castors, — ne veulent pas de l'instruction obligatoire. On sait bien pourquoi, allez ! c'est parce qu'ils veulent tenir le peuple dans l'ignorance, afin de le mieux exploiter. »

Pierre — Oui, on nous a répété tout ce que tu dis-là, mais je commence à voir clair dans leur jeu, et ils ont besoin de se lever matin pour m'attraper de nouveau.

Jacques — Moi aussi, j'en ai assez. Il y a un bout à se faire répéter chaque semaine qu'on est des moutons, des imbéciles, des exploités, etc., et qu'une demi-douzaine d'Anglais valent plus, par l'intelligence et l'activité, que tous les Canadiens ensemble.

M. Lajeunesse — Mais, mes bons amis, le gouvernement ne l'a pas encore adoptée cette loi !

Pierre — Tant mieux ! et dites-lui bien que si jamais ça arrive, moi je vote contre lui, et je ne serai pas le seul,

vous assure. Quand les gens sauront à quoi s'en tenir l'instruction obligatoire, il y aura du boucan.

ACQUES — Et moi aussi, je voterai contre...

I. LAJEUNESSE — Restons tranquilles, mes chers amis. plan des redresseurs de torts n'est pas aussi puissant cherche à le faire croire. Me permettriez-vous un eil? Puisque vous savez maintenant en quoi elle iste, dites bien à vos amis ce que c'est que l'école obli-re, afin qu'il n'y ait plus de malentendus à ce sujet.

ERRE — Soyez sans crainte, nous n'y manquerons N'est-ce pas, Jacques?

CQUES — Vous pouvez être sûr que je ferai mon de-

LAJEUNESSE — Ensuite, ne signez jamais plus de tes, les yeux fermés, pour demander à cor et à cris nt vous ne voulez pas. Au contraire, quand vous adresserez aux ministres et aux députés, dites très nent ce que vous voulez, quel est votre sentiment nstruction obligatoire, et je pense que tout ira bien.

RRE — Vous les voyez souvent, vous, les ministres autres messieurs du gouvernement. Dites-leur re part — n'est-ce pas Jacques? — que l'école oire, quand les gens sauront bien ce que c'est, ne mais populaire. S'ils tiennent à ne pas trop en r dans leurs élections, ils font mieux de ne pas in-r les pères de famille.

LAJEUNESSE — Je vous en prie, restez bien tran-mes bons amis. Je vous promets de faire votre sion et de la bien faire. Je suis aussi intéressé s dans cette question, et vous pouvez être sûrs e que le gouvernement ne tiendra pas à contrarier eurs et à se créer des embarras. Au revoir !

Deux témoignages

La protestation suivante a été envoyée à sir Lomer Gouin le jour même où les unions ouvrières catholiques de la province deQuébec se sont rendues en délégation auprès du premier ministre pour s'opposer à tout projet d'instruction obligatoire.

Le Conseil central de Montréal de la Société Saint-Vincent de Paul, suivant le désir des présidents des neuf Conseils particuliers de notre ville, proteste unanimement contre tout projet d'instruction obligatoire. L'expérience de nos nombreuses conférences atteste que beaucoup de familles honnêtes sont dans l'impossibilité matérielle même de vêtir convenablement leurs enfants pour les envoyer à l'école. Ce sont les moyens de persuasion et les œuvres de zèle qui peuvent le plus efficacement remédier aux cas dont on se plaint. La contrainte serait injustifiée et inopérante. Elle blesserait le droit des parents et exaspérerait de façon inopportune les classes populaires qui ressentent durement la crise du chômage et la cherté de la vie. Notre Société adhère de tout cœur aux vœux de la délégation de ce soir.

J.-A. JULIEN,
Président du Conseil central.

GUY VANIER,
Secrétaire du Conseil central.

L'école obligatoire est une utopie. Elle n'a jamais fonctionné nulle part de façon satisfaisante. Toutes les expériences tentées ont abouti à des échecs retentissants.

Ce qui n'a pu réussir ailleurs, ne réussira pas au Canada où des difficultés spéciales rendent irréalisable l'école obligatoire.

Difficultés des distances; difficultés de climat; difficultés de races et de religions.

L'assistance à l'école est en progrès dans la province de Québec. Il n'y a qu'à continuer dans la même voie en accentuant l'effort.

Dans d'autres provinces canadiennes, l'obligation scolaire a donné de moinsdres résultats. Pourquoi alors recourir à une méthode inférieure?

Le Cercle catholique des Voyageurs de commerce de Québec.

Instruisons le peuple

Catholiques, ne vous laissez pas endormir. Quoiqu'il en paraisse, les partisans de l'instruction obligatoire n'ont pas désarmé. Ils s'agitent et préparent leurs batteries. Un comité d'Anglais protestants, riches et influents, vient de se former pour les aider. Il faut au plus tôt instruire le peuple. Montrez aux électeurs de cette province ce que leur réserve une loi de conscription scolaire. Parlez. Tenez des assemblées. Écrivez. Répandez des tracts populaires.

Il en est deux, écrits d'une façon alerte et claire, que chacun comprendra :

L'Instruction obligatoire.

Sa faillite. Son triomphe.

Le vrai moyen d'aider l'instruction suggéré par Sir Lomer Gouin

Ces tracts ne se vendent que 10 sous la douzaine, 50 sous le cent, $3.00 le mille, port en plus.

Répandez-les à profusion autour de vous

L'ŒUVRE DES TRACTS,
Casier postal, No 1482
MONTRÉAL

BROCHURES A 5 SOUS

L'Instruction obligatoire
Sir Lomer GOUIN,
MM. TELLIER et LANGLOIS

L'Ecole obligatoire
Mgr PAQUET

Le premier Patron du Canada
R. P. LECOMPTE, S. J.

Le bon Journal
R. P. MARION, O. P.

La Fête du Sacré-Cœur
R.P. ARCHAMBAULT, S. J.

Les Retraites fermées au Canada
R. P. LECOMPTE, S. J.

Le docteur Painchaud
C.-J. MAGNAN

L'Eglise et l'Organisation ouvrière
R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Police ! Police ! A l'école, les enfants !
B. P.

Prix: 5 s. l'exemplaire 6 s. franco, $4.00 le cent, $35.00 le mille, port en plus.

TRACTS POPULAIRES

L'École nationale
L'Instruction obligatoire
Le vrai moyen d'aider l'instruction
Suggéré par Sir LOMER GOUIN.

10 sous la douz. franco—50 sous le cent, $3 le mille, port en plus.

L'OEUVRE DES TRACTS,
Casier postal No 1482
Montréal

Ecrivez à votre député, et insistez pour qu'il